62ème OMNIUM GENEVOIS DE CYCLO-CROSS ET VTT

Comme chaque année à pareille époque et ce pour la 62^{ième} fois, nous avons le plaisir de vous communiquer le règlement de **l'OMNIUM GENEVOIS DE CYCLO-CROSS et VTT**.

Date les samedis 1, 8 et 15 novembre 2025

<u>Parcours</u> Ces courses se déroulent sur des distances variant entre 5 et 20 Km, (50mn

maximum) et se disputent sur les hauteurs de Plan les Ouates les 1 et 8 nov. et dans le parc Navazza au Petit-Lancy le 15 nov. Parcours sécurisé alternant, prés, chemins,

sous-bois, bitume, vignes, labours.....

<u>Inscriptions</u> <u>https://www.vclancy.ch/InscriptionCX</u> paiement de la finance d'inscription sur le

compte du Vélo-Club Lancy CCP : 12-18107-2, IBAN : CH29 0900 0000 1201 8107 2.

<u>Catégories</u> Dite 'open', donc à toutes les catégories.

On s'inscrit dans la catégorie qui sera la sienne au 1er janvier 2026 🗧 🗲

U11: 2017 - 2016, U13: 2015- 2014, U15: 2013 - 2012 U17 2011 - 2010 U19 : 2009- 2008, U23 :

2007 - 2004, E+A+M: 2003 et -

Finances Cad + Fém Mountains A / B / Master **Ecoliers** (1/3 manches CHF) 2.- / 5.-6.- / 18.-15.- / 35.-10.- / 30.-10.85 / 32.50 (1/3 manches EUR) 2.15 / 5.40 6.50 / 19.50 16.25 / 37.90 15' / 20' 35' 50' 50' 14.00 15.05 Départ U11=**13.00 U13/15=13.30** dès 14.10

Dossards Chaque samedi, dès 12.00 et jusque 30 minutes avant chaque départ,

Tente sur le lieu de la course à Plan-les-Ouates

Ferme Navazza le 19 nov.

Vestiaires

<u>Douches</u> Centre sportif des Cherpines / Collège de Saussure

<u>Résultats</u> & le samedi 15 novembre, Ferme Navazza - Petit-Lancy

Distribution Les prix seront versés par virement bancaire.

des prix

<u>Challenge</u> Le challenge interclubs **GILLES BLASER** est attribué, sur la base des 3 meilleurs

classés de chaque club.

<u>Dispositions</u> Casque obligatoire pour tous, et à la taille de chacun(e). Le changement de matériel

est autorisé.

Le classement général s'effectue par addition des points de chaque manche.

Barème spécial pour abandon ou non-partant excusé.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour les accidents survenant aux coureurs où dont ils pourraient être la cause. Les participants doivent respecter les jalonnements dans les terrains agricoles et se conformer aux ordres des commissaires.

organisation: Vélo-Club Lancy octobre 2025

<u>soutiens</u>: VILLE DE LANCY, Département de l'INSTRUCTION, CULTURE et SPORTS – UVG - GIT – SERVICES PLUS ENERGIES STORM CORP SA